



EXTRAIT DU REGISTRE

VILLE DU BOUSCAT

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N°20 :

CONVENTION RELATIVE AU
FINANCEMENT DE LA REALISATION DU
POLE D'ECHANGE MULTIMODAL DU
BOUSCAT SAINTE GERMAINE –
AUTORISATION DE SIGNATURE

Séance ordinaire du 8 Décembre 2020

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 8 décembre 2020

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 33

Absente : 1

Excusée : 1

Présents : Patrick BOBET, Fabienne DUMAS, Gwénaél LAMARQUE, Emmanuelle ANGELINI, Jean-Georges MICOL, Valérie BARLOIS – LEROUX, Philippe FARGEON, Mathilde FERCHAUD, Maël FETOUH, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Alain GERARD, Sandrine JOVENE, Bruno QUERE, Armelle BARTHELEMY-ABAZIOU, Michel MENJUCQ, Daniel BALLA, Nathalie SOARES, Guillaume ALEXANDRE, Bérengère DUPIN, Benjamin DUGERS, Marie Emmanuelle DA ROCHA, Violette LABARCHEDE, Daphné GAUSSENS, Thomas BURGALIERES, Grégoire REYDIT, Jonathan VANDENHOVE, Sarah DEHAIL, Damien ROUSSEAU, Didier PAULY, Claire LAYAN, Maxime JOYEZ, Patrick ALVAREZ

Excusée avec procuration : Géraldine AUDEBERT (à Gwénaél LAMARQUE)

Absente : Janine ZUROWSKI

Secrétaire : Violette LABARCHEDE

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 2020

DOSSIER N°20 : CONVENTION RELATIVE AU FINANCEMENT DE LA REALISATION DU POLE D'ECHANGE MULTIMODAL DU BOUSCAT SAINTE GERMAINE – AUTORISATION DE SIGNATURE

RAPPORTEUR : Alain MARC

Suite à la confirmation de la décision de créer une halte ferroviaire dans le cadre de l'étude de trame de points d'arrêts de la voie ferrée de ceinture bordelaise, menée par la Région et la Métropole et conclue par le COPIL (comité de pilotage) du 12/10/2016, SNCF Réseau et Bordeaux Métropole ont réalisé les études opérationnelles prévues sur leurs périmètres de maîtrise d'ouvrage respectifs.

Afin de préciser le contenu, ainsi que les modalités de réalisation, de suivi et financement des travaux de la halte ferroviaire, ainsi que des abords de la halte dans le cadre du futur pôle multimodal, une convention est proposée aux partenaires (La Région NA, Bordeaux-Métropole et la Ville).

Ainsi,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Transports,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la Loi n°2014-872 du 4 août 2014 portant réforme ferroviaire,

VU l'ordonnance n°2015-855 du 15 Juillet 2015 prise en application de l'article 38 de la loi n°2014-872 du 4 août 2014 portant réforme ferroviaire,

VU la Loi 2018-515 du 27 juin 2018 pour un nouveau pacte ferroviaire,

VU la loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques,

VU le Décret 97-444 du 5 mai 1997 relatif aux missions de SNCF RESEAU

VU le Décret n°2019-1587 du 31 décembre 2019 approuvant les statuts de la société SNCF RESEAU et portant diverses dispositions relatives à la société SNCF RESEAU,

VU le Décret n°2019-1588 du 31/12/19 approuvant les statuts de la filiale mentionnée au 5e de l'article L.2111-9 du code des transports et portant diverses dispositions relatives à la filiale mentionnée au 5e de l'article L.2111-9 du code des transport

VU le Décret 2019-1582 du 31 décembre 2019 relatif aux règles de financement des investissements de SNCF RESEAU,

VU la Convention relative au Financement des études opérationnelles du Pôle d'Echanges du Bouscat, signée le 22 juin 2018,

VU le projet de convention avec SNCF Gares & Connexions, la Région Nouvelle-Aquitaine et Bordeaux Métropole relative au financement de la réalisation du Pôle d'échanges Multimodal du Bouscat Sainte-Germaine annexée,

CONSIDERANT que la ville s'est engagée à participer au financement de l'opération dans la limite du montant indiqué dans ladite convention,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

34 voix POUR,

Article 1er : Approuve les termes de la convention avec SNCF Gares & Connexions, la Région Nouvelle-Aquitaine et Bordeaux-Métropole relative au financement de la réalisation du Pôle d'échanges Multimodal du Bouscat Sainte-Germaine,

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention et tout autre document correspondant à ce dossier.

Fait et délibéré le 8 Décembre 2020

LE MAIRE,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a trailing line, positioned above the name Patrick BOBET.

Patrick BOBET

